

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mil vingt et un, le Vendredi 17 septembre à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Tours-sur-Meymont se sont réunis à la Mairie sous la présidence de Mr COMBRIS Denis, Maire.

Date de convocation : le 11 septembre 2021

Étaient présents : Mrs COMBRIS Denis – SAÏS William - MÉNIER Laurent – DE GUÉRINES Christophe - RIONNET Régis – BOITHIAS Ludovic - FROUART Jean-Michel - GROISNE David – CHOMETTE Jordan - RODARIE Stéphane – Mmes CHABRIER-PEYRET Mireille - TAILHANDIER Patricia - Mr CROZIER Hervé et Mme NIVET Emmanuelle ayant donné procuration à Mme CHABRIER-PEYRET Mireille – Mr PONS Stéphane ayant donné procuration à Mr RIONNET Régis

Absente : néant

Mr le Maire déclare la séance ouverte et nomme Mme CHABRIER-PEYRET Mireille secrétaire

Mr le Maire demande s'il y a des observations sur la séance du Conseil Municipal du 27.08.2021 : il n'y en a aucune.

-DECISION POUR QUE LA REUNION SE TIENNE A HUIS CLOS

Du fait de la crise sanitaire, des mesures dérogatoires sont applicables aux réunions des organes délibérants jusqu'au 30.09.2021. Mr le Maire propose à l'Assemblée que la réunion se tienne à huis clos. Cette décision doit se traduire par un vote du public, ce qui implique que le Conseil Municipal ouvre sa séance en audience publique avant que le huis clos ne soit décidé. Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, par 9 voix pour, 3 contre et 3 abstentions, sont d'accord pour que la séance se tienne à huis clos.

-DISCUSSION SUR LES REPAS CANTINE DES ENFANTS DE L'ECOLE AU-DELA DU 1^{ER} OCTOBRE 2021, DATE JUSQU'A LAQUELLE LA CONVENTION A ETE SIGNEE ENTRE LA COMMUNE ET LE BISTROT DE LA HALLE ET DELIBERATIONS A PRENDRE

*Après un long débat, la décision est prise de ne pas renouveler le contrat signé le 30.08.2021 passé pour la période du 02.09.2021 au 01.10.2021 inclus entre la SAS Le Bistrot de la Halle et la Commune (représentée par le Maire mandaté par délibération du Conseil Municipal du 27.08.2021) pour préparer et assurer les repas des enfants de l'Ecole et de leurs accompagnateurs. Cette décision a été appuyée sur les raisons suivantes :

- l'habillage et le déshabillage des enfants, notamment en période d'hiver,
- la récréation de la mi-journée tronquée,
- le trajet assez long et dangereux entre l'école et la cantine,
- une raison économique pour les parents et pour la Commune.

Toutes ces réflexions ont amené le Conseil Municipal, à l'unanimité par 15 voix pour, à prendre cette décision et à se rapprocher du Collège de Cunlhat avec une convention tripartite entre cet établissement, le Département et la Commune.

*Suite à la décision prise de ne pas renouveler le contrat avec le Bistrot de la Halle pour assurer les repas cantine après le 1^{er} octobre 2021 et après avoir pris contact avec le Département du puy-de-dôme qui est en charge des collèges, il serait possible de faire préparer les repas par le collège de Cunlhat référencé comme collège de secteur de la Commune (l'application de la sectorisation détermine l'affectation collective des élèves du primaire vers le secondaire) compte tenu qu'il faudra mettre à disposition de cet établissement du personnel communal pour aider celui du collège à préparer ces repas pendant une partie des matinées des jours de cantines qui sont le lundi, mardi, jeudi et vendredi en période scolaire.

Étant donné que l'agent recruté pour cette tâche le sera par le biais d'un contrat aidé et après renseignements pris auprès de Pôle Emploi, un alinéa pour cette mise à disposition sera rajouté sur le CERFA habituel qui lui sera destiné ainsi que sur le contrat de travail fait à l'agent

Après avoir délibéré, à l'unanimité par 15 voix pour, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire :

-à signer la convention tripartite qui sera établie entre le Département du puy-de-dôme, le Collège de Cunlhat et la Commune qu'il représentera, pour que le collège assure la préparation des repas cantine des enfants de l'école et leurs accompagnateurs dès le 04 octobre 2021

-à signer tous documents nécessaires pour que l'agent recruté puisse être mis à disposition du collège de Cunlhat pendant les heures définies par cet établissement pour aider le personnel du collège à préparer ces repas

La somme nécessaire à cette dépense sera inscrite au budget.

*Création d'un contrat PEC (Parcours Emploi Compétences)

Mr le Maire expose à l'Assemblée les besoins de la commune en matière :

-d'aide à la cantine scolaire (installation des couverts, préparation des plats de service, débarrassage et nettoyage des tables, vaisselle)

-d'aide au personnel de la cuisine du collège de Cunlhat par une mise à disposition dans le cadre d'une convention

-de transport des repas du collège de Cunlhat à l'Ecole de Tours-sur-Meymont

Mr le Maire entendu, le Conseil Municipal, à l'unanimité par 15 voix pour :

-autorise Mr le Maire à créer un poste PEC de 9 mois à compter du 04 octobre 2021 sur une base allant de 20 (vingt) heures à 30 (trente) heures hebdomadaires avec une prise en charge par l'Etat conformément aux textes en vigueur.

-charge Mr le Maire de faire établir et signer tous les documents nécessaires à la mise en place de ce contrat.

*Mr le Maire rappelle que par délibération du 05 Juin 2020, le Conseil Municipal lui a confié la délégation, jusqu'à un montant fixé à 3.000 € HT, de prendre toute décision concernant les dépenses budgétaires.

Du fait du déménagement, après le 1^{er} octobre 2021, de la cantine dans les locaux de l'École, pour l'instant au rez-de-chaussée en attendant que la commission de sécurité passe et donne les prescriptions à suivre pour le 1^{er} étage, il y a lieu d'acquiescer du matériel aux normes pour transporter les aliments du collège de Cunlhat à l'école de Tours-sur-Meymont. Mr le Maire précise que, par rapport à la place dans la salle et aux règles en vigueur du fait de la crise sanitaire, les enfants iront manger par classe et que, par conséquent, il y aura deux services avec le même nombre de personnel communal auquel se rajoutera la personne recrutée par le biais d'un contrat aidé.

Un devis a été demandé au Comptoir de Bourgogne. Celui-ci s'élève à 2.651,40 € HT mais est incomplet car manque de bacs gastro, de couvercles et peut-être d'autres produits qu'il y aura lieu de déterminer en concertation avec le collège de Cunlhat.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation d'acheter tout le matériel aux normes qui sera nécessaire au bon fonctionnement de la cantine et du transport des repas (hygiène, conservation, etc...) entre le collège et l'école de Tours-sur-Meymont.

Après avoir délibéré, à l'unanimité par 15 voix pour, et du fait que le matériel doit être livré pour le 04 octobre 2021, le Conseil Municipal autorise Mr le Maire à commander tout le matériel nécessaire au bon fonctionnement de la cantine et du transport des repas entre le collège de Cunlhat et l'école de Tours-sur-Meymont

La somme nécessaire à cette dépense sera inscrite au budget.

*Compte tenu de l'économie qui sera réalisée du fait du nouveau mode de fonctionnement de la cantine, puisqu'un repas reviendra à la commune à environ 4.50 € (fourniture du repas et coût lié à la personne recrutée) alors qu'il est actuellement facturé 6,50 € à la Commune, Monsieur le Maire et le Conseil Municipal réfléchissent à la répartition de l'économie de 2 € par repas. Mr le Maire rappelle :

-que la part des parents est restée inchangée (depuis le 08.08.2018) et fixée à 2.80 € par délibération du 27 août 2021 et que la différence, soit 3.70 € reste à la charge du budget communal.

-que suite à la circulaire préfectorale du 21.07.2006, et en application de l'article 1 du Décret, les prix de la restauration scolaire sont fixés sous la seule responsabilité de la collectivité territoriale qui en a la charge.

A la date du 04 octobre 2021, avec un effectif moyen de 30 (enfants et accompagnateurs) pendant 126 jours (puisque 18 jours auront passés à cette date et qu'une année scolaire entière compte 144 jours de cantine, soit 36 semaines x 4 jours p/semaine), c'est une économie de 7.560 € qui sera faite : $126 \times 30 = 3.870$ repas et 2 € d'économie par repas (6,50 – 4,50) – ce calcul devra être affiné.

Sur cette économie, et malgré l'achat du matériel nécessaire à ce nouveau mode de fonctionnement de la cantine, matériel qui pourra d'ailleurs être utilisé à d'autres occasions, il en résultera malgré tout un gain pour la commune et Mr le Maire demande l'avis des conseillers municipaux quant à la répartition de cette économie.

Après avoir délibéré et à l'unanimité des membres, puisque 15 sont pour, le Conseil Municipal décide :

-que les 2 € d'économie par repas doivent être partagés entre les parents et la Commune ; ainsi, 1 € sera déduit du prix du repas facturé aux parents qui passera ainsi à 1,80 € dès le 04 octobre 2021

L'information sera passée par voie d'affichage dans les panneaux prévus à cet effet devant la Mairie et l'École, par le biais des cahiers de liaison des enfants et par mails aux parents, et diffusée sur le site internet et le face book de la commune.

-AUTORISATION DONNEE A MR LE MAIRE POUR SIGNER LA CONVENTION CREATION DE SERVICE COMMUN AVEC AMBERT LIVRAOIS FOREZ DANS LE CADRE DU SERVICE INFORMATIQUE – ASSISTANCE AUX LOGICIELS DE GESTION POUR LA MAIRIE

Mr le Maire rappelle à l'assemblée que suite aux divers échanges entre le secrétariat de mairie et la personne en charge des services informatiques auprès d'Ambert Livradois Forez, des devis ont été demandés pour adhérer à ce service dès le 1^{er} janvier 2022. En effet, la commune est adhérente de JVS-Mairistem depuis son informatisation en 1990 mise en place par le syndicat intercommunal de Saint-Dier/Billom duquel elle faisait partie. Désormais rattachée à ALF, il sera plus pratique d'intégrer le service informatique qu'il propose et pour lequel ils ont conclu une convention avec la Sté BERGER-LEVRAULT qui fonctionne avec les logiciels de la gamme EMAGNUS. Les données sont hébergées et le contrat d'hébergement pour 2 utilisateurs s'élève à 52.80 € HT par mois payables en fonctionnement. Pour l'ouverture d'un compte, payable une seule fois au départ, le coût est de 550 € HT et passera sur le budget d'investissement (ces prestations sont directement versées à Berger-Levrault). Le coût de l'installation avec reprise des données, des logiciels, de la formation et de la maintenance est compris dans la cotisation annuelle qui sera versée à ALF puisqu'ils sont dispensés par son service informatique. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Mr le Maire à signer la convention de création de service commun – service informatique et assistance aux logiciels de gestion.

Un devis a été demandé à JVS pour permettre à ALF la reprise sur 4 ans des données comptables (3 budgets, facturation...) et il s'élève à 1.800 € HT

-DISCUSSION SUR LES CONTRATS D'ASSURANCES SOUSCRITS PAR LA COMMUNE SUITE A L'OFFRE DE MMA

La Commune est assurée auprès de Groupama pour les véhicules (tracteur et remorque, tracteur tondeuse, camion benne, voiture Dacia) et multirisque collectivités pour un montant arrondi à 7.800 € payé en 2021. A l'initiative du Conseil Municipal, Mr le Maire et deux adjoints ont rencontré l'agent MMA pour demander quel serait le montant annuel pour les mêmes assurances : celui-ci s'élève à 6.788 €, soit un gain d'environ 1.000 €. La décision doit être prise avant fin octobre 2021 puisque la demande de résiliation doit se faire 2 mois avant la date échéance du 31 décembre. Mr le Maire va rencontrer d'ici là l'agent Groupama pour rediscuter des assurances de la Commune avec lui.

-DISCUSSION SUR LA FOIRE DE LA SAINT-GERAUD QUI, SI ELLE A LIEU, SE TIENDRA LE SAMEDI 16 OCTOBRE

Mr RIONNET, président du comité d'organisation de la Foire de la Saint-Géraud souhaiterait faire une foire cette année à la date prévue du samedi 16 octobre. Il pense à un vide-greniers le matin, un repas pieds de cochons/Beef depuis le matin jusqu'à 14h environ, d'un concours de pétanque l'après-midi suivi par le vin d'honneur offert par la Municipalité.

Il souhaiterait que le droit de place reste gratuit pour les déballages des brocanteurs et des forains qui pourront eux aussi venir. En ce qui concerne le repas, il doit rencontrer lundi 20 septembre une restauratrice de Saint-Dier-d'Auvergne qui a l'habitude d'en faire. Il pense qu'un concours de pétanque permettrait de maintenir des gens sur la journée.

Mme CHABRIER PEYRET, présidente d'Amicalement Tours va elle aussi voir avec les membres de son association pour organiser ce jour-là dans la cour de l'immeuble DE LAVERNAY une buvette avec vente de gâteaux

Une réunion du comité d'organisation de la foire de la St-Géraud est programmée mercredi 22 septembre à 18h.

-QUESTIONS DIVERSES

*La RODP due par GRDF par les ouvrages de distribution de Gaz Naturel au titre de l'année 2021 s'élève à 358 €. Conformément à la délibération n°2020-05-005 prise le 26.06.2021, un titre de recette sera émis dans le compte adéquat pour encaisser cette somme.

*Mr le Maire informe l'Assemblée qu'un dossier devait être déposé avant le 31 mars 2021 sur le site démarches-simplifiées.fr à la demande de la directrice de l'école afin que la commune puisse bénéficier d'une aide financière dans le cadre de l'achat d'un socle numérique pour l'école élémentaire dans le cadre du plan de relance -continuité pédagogique. La subvention maximale pouvant être obtenue sera de 2.450 €, soit 70 % sur 3.500 € HT de dépenses pour ce qui est de l'équipement et de 160 € maximum, soit 40 % de 400 € HT de dépenses en ce qui concerne le volet services et ressources numériques (sur la base de 20 € par élève en classe élémentaire, la seule concernée dans notre commune). Le dossier avait été déposé le 27 mars 2021 et le Ministère de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports a fait parvenir un projet de convention de financement qu'il convient de vérifier et signer. Mr le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal pour signer cette convention en l'informant qu'une somme de 4.500 € a été inscrite au budget 2021 mais que cette opération a pour date butoir celle du 31 décembre 2022. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Mr le Maire à signer la convention de financement entre la Région académique d'Auvergne-Rhône-Alpes et la commune pour l'appel à projets pour un socle numérique dans la classe élémentaire de l'école de Tours-sur-Meymont.

-La somme payée par la Commune à Ambert Livradois Forez pour l'animation musicale en temps scolaire est de 2.400 € pour l'année scolaire en cours pour 32 séances d'1h15 dispensées dans les deux classes.

-La Sté BODET Campanaire a du intervenir une seconde fois au printemps, la première fois était en novembre 2020, pour un problème due au moteur de volée des cloches de l'Eglise : un devis a été demandé et il s'élève à 1.681 € HT ; les travaux seront inscrits au budget 2022.

-le portillon commandé à l'entreprise Espace Clôture de Piboulet (Sauviat) est arrivé à l'Agence depuis le 30 août 2021. Il permettra, avec une barrière qui doit être achetée en complément, le nouvel accès à la vierge de Piedmont qui vient d'être rénovée par Mr FAYOLLE Bernard de Cunlhat.

-Mr MÉNIER, adjoint chargé de la voirie, ira rencontrer Mr Kévin MARTIN à Gorce qui veut installer une buse en bordure de son terrain le long du chemin et qui souhaite avoir quelques conseils.

-Lecture est donnée du mail de Mme le Maire de Sauviat qui informe Mr le Maire qu'elle a profité de l'opportunité présentée par le CEREMA en mars 2021 pour proposer la candidature au programme ponts dans le cadre du plan de relance de manière à pouvoir diagnostiquer l'état du pont des Graves et savoir quels travaux peuvent être envisagés. Un interlocuteur va prendre contact avec elle d'ici fin septembre 2021 et la municipalité de Tours-sur-Meymont sera associée à une visite sur place. Ce pont est sur les deux communes et un arrêté a été pris par chacune d'elles (le 19.01.21 pour Tours-sur-Meymont et le 23.03.21 pour Sauviat) pour en interdire toute circulation (piétonne et motorisée) pour des raisons de sécurité.

-Mr Pierre FAURE a adressé un courrier ce jour en Mairie concernant la concession FAURE Annet qui fait l'objet d'une procédure de reprise des concessions en état d'abandon et dont il a hérité avec ses deux sœurs. Il informe la Mairie qu'il ne complétera pas l'attestation puisque dans son courrier, il donne les éléments nécessaires pour réactualiser et renseigner les informations relatives à cette concession ; par conséquent, son dossier sera classé et la concession sortie de la procédure.

-Le Préfet du puy-de-dôme a informé toutes les mairies du département que des masques adultes et enfants seraient mis prochainement à disposition des EPCI, Ambert Livradois Forez en ce qui nous concerne, pour distribution aux communes de son territoire.

-Mr le Maire donne lecture du courrier qu'a fait parvenir Mr CHASSAIGNE André, député du puy-de-dôme, à Mr WAUQUIEZ Laurent, président Région Auvergne-Rhône-Alpes en ce qui concerne les problèmes découlant de l'appel d'offre Transports scolaires sur le Livradois-Forez.

-Mr RIONNET a été contacté par Mr LABOURIER Charly qui souhaite que la commune prête la salle polyvalente début décembre à la compagnie de théâtre dont il fait partie. En effet, cette dernière joue une comédie de Victor HUGO à

Cunhat du 22 novembre au 04 décembre et voudrait monter son décor en entier la semaine du 29 novembre. En échange, il propose une rencontre avec le public, jeune (voire avec scolaires) ou moins jeune, le 3 ou le 4 décembre. Etant donné que les cours de gym du lundi soir ont repris, il va être proposé à Mr LABOURIER le prêt de la salle à compter du mardi 30 novembre pour toute la semaine. A définir avec eux ce qui peut être proposé en fin de semaine.

L'ordre du jour étant épuisé, Mr le Maire déclare la séance levée à 22h15

Le Maire,

Les adjoints,

La secrétaire,

